

BRÈVE HISTOIRE PROVISOIRE DES CONSEILS CITOYENS (Oct.2020 -Déc. 2022) d'après la presse municipale (à suivre)

Inf'Auxonne n° 68 L'ANNONCE

ZOOM SUR...

Le Conseil Citoyen

Première étape : participez au conseil de votre quartier. La volonté de la municipalité de mettre à l'honneur la démocratie participative prend tout son sens avec la mise en place du Conseil Citoyen.

La première mission du Conseil Citoyen est de permettre l'émergence et la valorisation de l'expression libre des habitants, en leur créant un espace de propositions et d'initiatives à partir de leurs besoins. Il conclut à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière.

Inf'Auxonne n° 69 L'ANNONCE bis

ZOOM SUR...

Mutuelle communale

Près de 200 personnes intéressées. Ce jour, vous êtes près de 200 à avoir manifesté votre intérêt pour la mutuelle communale. Mercredi à tous ! Cet état des lieux de personnes potentiellement intéressées a permis à l'équipe municipale de présenter un projet plus précis aux organismes.



Tranquillité publique

Mise en place du CLSPD. Soucieux des différents problèmes liés à l'insécurité à Auxonne, la municipalité a décidé de mettre en place très prochainement un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

Conseil Citoyen

Les conseils de votre quartier prévus en début d'année. S'ous réserve de l'évolution sanitaire, les conseils de quartier, qui n'ont pas pu se tenir en 2020, devraient avoir lieu début 2021. Vous pourrez y désigner votre représentant pour siéger au Conseil Citoyen.



Inf'Auxonne n° 71 L'ANNONCE ter

ZOOM SUR...

Mutuelle communale

Elle est opérationnelle depuis le 1er avril. Depuis le 1er avril, la Mairie d'Auxonne propose à ses citoyens la possibilité d'adhérer à un contrat de « mutuelle communale » conventionné en mars dernier.

Retour sur...



Le Salon des Artisans de la Rénovation. La deuxième édition du Salon des Artisans de la Rénovation s'est déroulée samedi 29 mai, sur la place d'Armes. 12 exposants étaient présents pour conseiller et accompagner les Auxonnais dans leurs travaux.

Conseil citoyen

C'est le moment de vous manifester. Le Conseil Citoyen va se mettre en place ! Vous souhaitez vous impliquer en tant que citoyen auxonnais, faites en nous part !

Plan Local d'Urbanisme

Consultez-le en ligne. Le PLU divise le territoire communal en 17 zones auxquelles s'applique un règlement précis. Il est possible de consulter sur le site GEOPORTAIL de l'urbanisme.

Inf'Auxonne n° 72 LA MISE EN PLACE



LE CONSEIL CITOYEN SE MET EN PLACE

Inf'Auxonne n° 72 DERNIER APPEL

VIE DE LA COMMUNE

Dernier appel pour le conseil citoyen !

Auxonne souhaite associer ses habitants à l'exercice de la démocratie participative locale, afin de vous permettre de participer plus activement à la vie de la commune.

Étape 1 : constitution des 4 conseils de quartier. 4 conseils de quartier seront créés. Leur périmètre correspond à ceux des 4 bureaux de vote de la commune.

- Conseil de quartier 1 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes.
Conseil de quartier 2 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes.
Conseil de quartier 3 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes.
Conseil de quartier 4 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes.

= 32 à 60 conseillers de quartier devant se réunir au moins une fois par trimestre, avec pour mission de transmettre des propositions au conseil citoyen.

Il est encore temps de vous manifester : envoyez un courriel à l'adresse conseil.citoyen@mairie-auxonne.fr

Étape 2 : constitution du conseil citoyen. 12 à 14 membres composeront le conseil citoyen, qui sera renouvelé par tiers tous les 3 ans.

- 2 membres désignés par chaque conseil de quartier, soit 8 conseillers.
2 ou 3 représentants d'associations locales.
2 ou 3 acteurs économiques locaux.

Inf'Auxonne n° 72 DATES ET MODALITÉS

VIE DE LA COMMUNE

Le calendrier

- Les dates à retenir.
Lundi 15 novembre 2021, à 19h au salon d'honneur des Halles : réunion publique.
Jusqu'en décembre 2021 :
- Constitution des conseils de quartier
- Appel aux associations et acteurs économiques pour siéger au conseil citoyen

Qui peut participer aux conseils de quartier et au conseil citoyen ? Seules les personnes habitant à Auxonne et inscrites sur les listes électorales peuvent participer aux conseils de quartier, et par conséquent au conseil citoyen.

Comment seront choisis les membres des conseils de quartier ? La participation est fixée sur la base du volontariat, à 8 personnes minimum et 15 personnes maximum.

À quoi s'engagent les conseillers ? Les conseillers s'engagent à œuvrer en faveur de l'intérêt général de la ville et de ses quartiers. Ils sont tenus de participer aux réunions avec assiduité.

Comment suivre les travaux du conseil citoyen ? Les comptes rendus des réunions seront mis en ligne sur www.auxonne.fr.

Comment suivre les travaux du conseil citoyen ? Les comptes rendus des réunions seront mis en ligne sur www.auxonne.fr. N'hésitez pas également à discuter avec vos conseillers de quartier !

Inf'Auxonne n° 73 "C'EST PARTI !"

Inf'Auxonne n° 74 1ère réunion et photo

Revitalisation du centre-ville

Ouverture des parkings Bonaparte et Diligence. Les travaux de création des parkings Bonaparte et Diligence se sont achevés dans les délais prévus.

Terrain multisport. Les travaux du city stade suivent leur cours selon le planning prévisionnel.

Conseil municipal des jeunes

Éducation patriotique. Comment expliquer aux enfants pourquoi et comment se déroulent les cérémonies patriotiques ?

Conseil citoyen. C'est parti ! La mise en place d'un conseil citoyen à Auxonne a été conditionnée à la manifestation de 3 personnes volontaires pour chacun des 4 secteurs définis.

Commerces

La Réserve Bio. La Réserve Bio propose des produits locaux, bio et vendus sans emballage.

Conseil citoyen

Ils vous représentent. Les 4 conseils de quartier se sont réunis pour la première fois et ont désigné les membres du conseil citoyen.

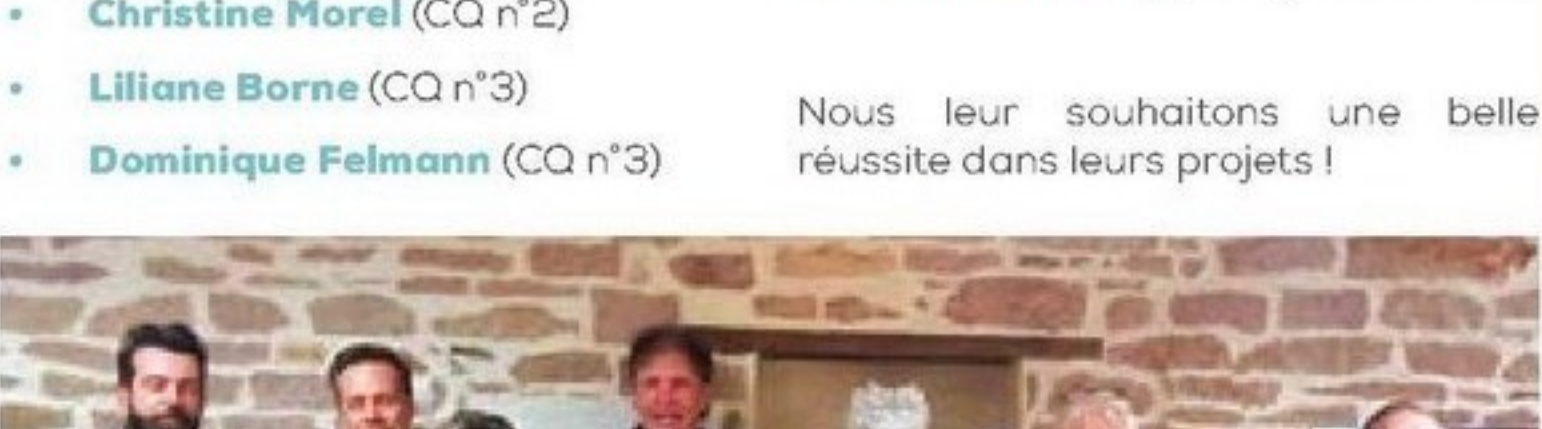
Sorties seniors. En juin et en septembre. La destination de la sortie seniors du mercredi 18 juin n'est pas encore connue au moment de boucler ce magazine.

Le CLSPD installé

Sécurité et prévention de la délinquance. Le CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), lancé le 17 mars dernier, réunit désormais les instances et partenaires locaux concernés par le sujet.

- Sylvie Gomy (CO n°3)
Cyrille Lesage (CO n°1)
Jean-Claude Bresson (CO n°2)
Christine Morel (CO n°2)
Liliane Borne (CO n°3)
Dominique Felmann (CO n°3)
Marlie-Françoise Butin (collège économique)
Danièle Lamy (collège associatif)

Nous leur souhaitons une belle réussite dans leurs projets !



Depuis un an, la Réserve Bio est installée au 51 rue Thiers. Elle est ouverte de mardi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00.



Le CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), lancé le 17 mars dernier, réunit désormais les instances et partenaires locaux concernés par le sujet.

Inf'Auxonne n° 75, 76, 77 SILENCE RADIO (sauf erreur de notre part)